

AGREEMENT ON  
INTERNAL TRADE



ACCORD SUR LE  
COMMERCE INTÉRIEUR

## Communiqué

### **Un groupe spécial entendra le différend commercial entre le Manitoba et l'Ontario Le 29 novembre 2011**

**Winnipeg – 25 novembre 2011** – Un groupe spécial tiendra une audience en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) afin de résoudre un différend entre le Manitoba et l'Ontario au sujet de la mobilité de main-d'œuvre pour les comptables généraux accrédités (CGA). En novembre 2009, l'Ontario a déposé un avis de mesure *en vertu de l'ACI sur la base de l'objectif légitime de la protection des consommateurs*.

En vertu des dispositions du processus de règlement des différends entre gouvernements de l'ACI, un groupe spécial peut être appelé à régler une question que les Parties ne sont pas parvenues à résoudre lors de consultations. En juillet 2011, le Manitoba a demandé qu'un groupe spécial détermine si la mesure de l'Ontario visant à la réalisation d'un objectif légitime en vertu du chapitre 7 de l'ACI pour la profession d'expert-comptable était incompatible avec l'ACI.

Le groupe spécial est formé des personnes suivantes : James Horsman (président), Lorne Seitz et Barbara McDougall. L'audience du groupe spécial aura lieu le 29 novembre à 9 h 30, au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, 655, rue Bay, 14<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario). L'audience est ouverte au public. Le groupe spécial doit publier son rapport dans les 45 jours suivant l'audience.

L'ACI est un accord sur le commerce intergouvernemental signé par les premiers ministres canadiens en juillet 1994. Son but est de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements à l'intérieur du Canada et d'établir un marché intérieur ouvert, efficace et stable. L'accès aux processus de règlement des différends de l'ACI est ouvert aux gouvernements, personnes et entreprises.

*Pour de plus amples renseignements sur l'ACI et ses processus de règlement des différends, veuillez visiter le [www.ait-aci.ca](http://www.ait-aci.ca) ou communiquer avec : Madame Anna Maria Magnifico, directrice générale, Secrétariat du commerce intérieur  
Téléphone : 204-987-8094 ou courriel : [amagnifico@ait-aci.ca](mailto:amagnifico@ait-aci.ca)*

Notes biographiques jointes.

## Membres du groupe spécial – notes biographiques

**James D. Horsman** est avocat. Il possède une vaste expérience en affaires gouvernementales, en éducation, en politiques, en affaires et en négociation. Il a représenté le comté provincial de Medicine Hat pendant cinq mandats de suite à l'Assemblée législative de l'Alberta, de 1975 à 1993. En 14 ans, il a occupé divers postes au sein du Cabinet : il a été ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Main-d'œuvre, ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, procureur général et secrétaire provincial, vice-premier ministre, leader parlementaire adjoint du gouvernement, et leader parlementaire du gouvernement. Il a été le négociateur en chef de la province de l'Alberta pour les questions commerciales et constitutionnelles durant les négociations sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et de l'ALENA, les Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay dans le cadre du GATT, et pour toutes les questions constitutionnelles canadiennes entre 1982 et 1992. Il a également été le négociateur en chef de l'Alberta en matière de commerce intérieur au Canada.

**R. Lorne Seitz** est un ancien sous-ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il a détenu plusieurs portefeuilles, dont celui de l'agriculture, des pêches et l'alimentation, ainsi que du commerce international et de l'immigration. M. Seitz a également été président-directeur général de Trade Development Corporation et de B.C. Assets and Land Corporation. De 1993 à 1995, il a été négociateur en chef de la Colombie-Britannique lors des négociations menant à l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)*. Avant de rejoindre le gouvernement de la Colombie-Britannique, M. Seitz a été premier vice-président, International, de la Chambre de commerce du Canada durant les négociations sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Plus récemment, M. Seitz a été vice-président de B.C. Agriculture Land Commission et directeur de British Columbia Safety Authority.

**Barbara McDougall** est conseillère en développement économique international, gouvernance d'entreprise et relations gouvernementales chez Aird & Berlis. Elle a été députée pendant neuf ans et a occupé plusieurs postes au sein du Cabinet, notamment ceux de ministre d'État aux Finances, ministre de la Privatisation, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et ministre des Affaires externes. Elle est diplômée de l'Université de Toronto, est analyste financière agréée et détient un doctorat honorifique de l'Université St. Lawrence. Elle est résidente principale au Collège Massey, affilié à l'Université de Toronto. Avant de faire carrière en politique, Mme McDougall a œuvré dans divers secteurs de la communauté des finances, principalement comme analyste financière, à Vancouver, Edmonton et Toronto. Elle a également tenu une chronique dans un journal et a été commentatrice à la télévision.